



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 AVRIL 2011

COMPTE RENDU

Présents :

L. Escoula
L. Duc
P. Guyot
M. Buzy-Vignaux
P. Caille
J. Leneveu
M. Ballarin
C. Saint-Guirons

J. Rouzegas
P-G. Ranea
M. Lavayssieres
J. Pellegrino
J-P. Fraisse
N. Guerra
R. Demersseman
D. Concordet

P. Lacointa
P. Canihac
A. Esparbes
H. Legay
P. Barbier
R. Requena

Représentés :

C. Thouzet
F. Bigot

I. Torres
P. le Quellec

A. Durand
C. Fischer

Absents :

M. Comas
M-C. Leclerc

T. Paulin
D. Concordet

X. Smith

Adoption du procès-verbal du 21 Décembre 2010

H. Legay : demande une reformulation de l'échange relatif à l'incident lors du débat sur la chasse. Une appréciation personnelle du Maire à son égard y figure encore, qu'il considère diffamante. Il est temps de passer à un apaisement, et à un fonctionnement constructif. Il propose une reformulation minimale.

Il demande également que un ajout au sujet du débat sur la chambre régionale des comptes. Le PV ne retranscrit pas le débat sur le fait que l'argent est immobilisé sur des projets virtuels, et qu'une cagnotte s'accumule d'année en année. La chambre s'est inquiétée de la mobilisation prématurée d'emprunts, et ce fait doit apparaître au PV.

L. Escoula : refuse, et se prête à une digression hors sujet.

**La décision est adoptée à la majorité.
2 Contre (RP)**

15 minutes pour « noyer le poisson », et refuser l'apaisement.

Décisions municipales prises en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du C.G.C.T

Création du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance place le Maire au cœur de cette préoccupation. Dans cette perspective, la loi impose aux communes de plus de 10 000 habitants de créer un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Ce conseil constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune. Il vise à :

- assurer l'animation et le suivi du plan d'actions de la politique communale de sécurité et de prévention de la délinquance,
- mettre en œuvre et évaluer les actions de prévention de la délinquance,



- améliorer l'échange d'informations entre les responsables des institutions, des organismes publics et privés concernés,
- définir des objectifs communs à l'ensemble des acteurs pour la préservation de la sécurité et de la cohésion sociale.

Notre commune connaît des faits de délinquance qui peuvent faire l'objet d'actions de prévention. La mise en place d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est de nature à favoriser la coordination de tous les acteurs locaux intervenant dans le champ de la prévention sur le territoire communal.

P. Canihac : remarque que cette décision intervient plus de 4 ans après l'obligation légale. Il constate qu'il est difficile d'avoir de l'information sur la délinquance. Il demande que les élus minoritaires soient invités à ce conseil.

L. Escoula : est d'accord sur le principe.

Un accord de principe à concrétiser en fait...

La décision est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

La Commune de Plaisance du Touch a signé un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne pour la période du 1^{er} Janvier 2007 au 31 Décembre 2010. Le Contrat Enfance Jeunesse ayant pris fin, la Commune souhaite lancer la procédure et renouveler ce type de contrat pour la période du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2014, avec effet rétroactif. Ainsi seraient poursuivies les actions en cours sur les services Petite Enfance, Enfance, Scolaire et Jeunesse. De plus, la Commune envisage de développer l'offre d'accueil en multi-accueil, le service en Centre de Loisirs et une coordination du poste Jeunesse. Une fois renégocié, le contrat sera présenté en Conseil Municipal pour être validé.

L. Escoula : observe que le contrat inclut une diminution de l'aide de la CAF.

La décision est adoptée à l'unanimité.

Translation temporaire du marché de plein vent

Suite à la restructuration du centre ville, notamment de la Place Bombail, le marché de plein vent du jeudi et du samedi devra être déplacé de manière temporaire pendant la durée de l'opération. Lors de la commission consultative des marchés de plein vent qui se tiendra le 18 Avril 2011, elle sera amenée à donner un avis sur le transfert temporaire des marchés qui se fera « Rue du 19 Mars 1962 », entre l'Avenue des Pyrénées et le Boulevard des Capelles (espace à proximité du Saint-Nicolas I). La translation temporaire sera effective pour le Jeudi 19 Mai 2011. Ce déménagement s'accompagnera d'un agrandissement afin de lui donner un nouveau souffle. En effet, ce nouvel espace permettra d'accueillir de nouveaux commerçants. Les commerçants seront prévenus par courrier. Il convient de valider le déplacement du marché de plein vent.

L. Duc : signale que le nombre de commerçants va être doublé. La commission les choisit.

La décision est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

Octroi d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'équipe de Futsal « Plaisance All Stars Futsal Club » pour leur déplacement en ¼ de finale de la coupe de France

L'association de Futsal « Plaisance All Stars Futsal Club » s'est déplacée pour le ¼ de finale de la coupe de France à Montpon près de Bordeaux où ils ont rencontré entre autre le club de Bruguières (1^{ère} division). Le budget prévisionnel pour ce déplacement était de 1 200 € (voyage + une nuit d'hôtel). La subvention de 600 € sera versée lorsque le bilan financier pour ce déplacement aura été fourni aux services municipaux ainsi que les justificatifs des dépenses.

P. Guyot : précise que ce club en ait à sa première année d'existence, et que les joueurs n'ont pas les moyens financiers de faire l'avance.

C. Saint Guirons: se réjouit du fait que certains de ces jeunes étaient suivis par le Point Jeunes et le Service Prévention.

La décision est adoptée à l'unanimité.



Octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Athlé 632 pour l'organisation du championnat départemental de Cross Country du Dimanche 9 Janvier 2011

L'association Athlé 632 a organisé le championnat départemental de Cross Country le Dimanche 9 Janvier 2011. Cette compétition a rassemblé 856 participants malgré les mauvaises conditions météorologiques. Le club a reçu les félicitations du comité départemental d'athlétisme. Le budget prévisionnel s'équilibrait à 6 850 € en incluant une participation exceptionnelle de la Commune. La subvention de 1 500 € sera versée lorsque le bilan financier pour cette manifestation aura été fourni aux services municipaux ainsi que les justificatifs des dépenses.

La décision est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention pour la Journée Sport Aventure

Le Dimanche 15 Mai 2011 aura lieu, comme chaque année, la Journée Sports Aventure pour laquelle un budget prévisionnel de 8 280 € a été prévu. Une demande de subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional est faite afin d'alléger la charge communale.

P. Guyot : précise que un accent sera mis sur l'accessibilité aux handicapés.

La décision est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Xavier Smith

Comptes Administratifs 2010

[Voir Synthèse Compte Administratif 2010](#)

L. Escoula : rappelle la règle que le maire doit céder la parole, et ne pas intervenir lors de la revue du Compte Administratif. Il cède donc la place à Mme Duc pour la revue des différents chapitres.

H. Legay : constate une augmentation très significative des frais de réception.

L. Duc : précise que c'est certainement du au spectacle des « Crayons Magiques ».

P. Lacointa : demande le taux d'absentéisme du personnel communal.

S. Crenn : précise que ce taux a beaucoup diminué, et est inférieur à celui des autres collectivités.

H. Legay : observe qu'un grand nombre d'emprunts a été passé depuis le début du mandat, alors qu'une cagnotte de 4 M€ existait déjà. Ils auraient donc pu être évités. Ces emprunts ont généré pour 2011 près de 200 000 € d'annuité. Cette somme est considérable, et est supérieure au budget consacré aux transports !

L. Escoula : précise que ces emprunts ont été passés à des taux avantageux, de l'ordre de 2%. Il précise qu'ils ont été votés à l'unanimité.

H. Legay : donne lecture des taux, qui sont plutôt entre 3 et 4%.

P. Barbier : constate que tous les ans plus d'1M€ de dépenses imprévues sont inscrites, et ne sont jamais utilisés. De plus, encore une fois, sur un budget investissement de 14M€, seules 4.7M€ d'opérations sont réalisés.

L. Escoula : répond que sur les investissements, 4.5M€ seront destinés au Centre Ville, et près de 2M€ de subventions sont attendues du Conseil Général. Il faut inscrire les dépenses au budget pour avoir les subventions.

P. Barbier : répond que ce n'est pas réglementaire, et que la Chambre Régionale des Comptes l'a mentionné dans son avis. En conséquence, le budget perd toute sa crédibilité. Il n'est pas possible de savoir ce qui sera réalisé à l'avenir sur le prochain budget. La commune de Cugnax a 3.3M€ d'investissements, et ces investissements sont réalisés. La commune n'utilise pas l'argent des contribuables pour les immobiliser.

Beaucoup de fébrilité du Maire, qui viole un interdit de parole, et intervient à de nombreuses reprises dans le débat.

La section Fonctionnement (Recettes et Dépenses) du Compte Administratif est adoptée à la majorité.



3 Contre (RP) – 4 Abstentions (UMP – CCP)

La section Investissement (Recettes et Dépenses) du Compte Administratif est adoptée à la majorité.

3 Contre (RP) – 4 Abstentions (UMP – CCP)

P. Barbier : précise que certains des investissements d'assainissement sont liés aux Portes de Gascogne, et concernent donc des projets privés. Ils sont anormalement supportés par la communauté des citoyens. Il s'agit des renforcements de réseaux en cours sur le Nord de la commune.

L. Escoula : précise que le Conseil Général voulait que Plaisance se connecte sur un autre projet, en intercommunalité. Les investissements étaient très significatifs pour une efficacité réduite. Un cabinet d'études a préconisé une solution alternative qui nécessitait une captation des eaux usées de La Ménude pour alimenter la station d'épuration. Elle nécessitait une réfection du Poste de Relevage.

P. Barbier : rappelle que les travaux de renforcement ont été suscités par un avis défavorable émis par les services d'assainissement (SDEA) sur le projet des Portes de Gascogne.

L. Escoula : s'emporte et jure que sur la tête de ses petits enfants que ce n'est pas vrai. Il revient quelques minutes plus tard et s'excuse pour son emportement.

[Ce nouvel énervement laisse le Conseil pantois...](#)

La section Fonctionnement (Recettes et Dépenses) du Compte de Gestion Assainissement est adoptée à l'unanimité.

**La section Investissement (Recettes et Dépenses) du Compte de Gestion Assainissement est adoptée à la majorité.
3 Contre (RP)**

La section Fonctionnement du Compte de Gestion Transports est adoptée à l'unanimité.

La section Investissement du Compte de Gestion Transports est adoptée à l'unanimité.

Budgets Primitifs 2011

[Voir Synthèse Budget Primitif 2011](#)

L. Escoula : précise que l'augmentation des charges générales de 3.59% provient d'une part d'une anticipation de l'augmentation du coût de l'énergie, et de l'accroissement des charges salariales (2.59% dû à des effets mécaniques). Certaines recettes vont disparaître, comme celle de la location du bâtiment actuellement occupé par la CPAM.

P. Canihac s'inquiète de la maison Guittard, qui reste inoccupée.

L. Escoula : reconnaît que des travaux de toiture sont en cours. Ils permettront de toucher une subvention du Conseil Général, qui a été accordée.

P. Lacoïnta: donne l'avis de son groupe pour le budget communal. Il comprend une croissance importante des dépenses locales (3.59%), alors que celle ci n'atteint que 0.8% au niveau national. La commune ne participe donc pas à l'effort national de maîtrise des dépenses.

Il s'interroge sur l'utilisation de ce budget au service des citoyens. Il se réfère à une enquête de la Dépêche début 2011 portant sur l'appréciation des habitants des communes de plus de 15000 habitants. Plaisance est 6^{ème} (dernière) sur le développement économique, transports, Qualité de la vie. Plaisance est 5^{ème} sur les aspects Environnement, Cadre de vie, Sports, Social, 3^{ème} sur le coût de la vie, et 2^{ème} sur la Sécurité. Les Plaisançois ont donc une mauvaise vision des politiques locales mises en œuvre.

L. Escoula : répond sur les taxes locales qui sont faibles par rapport aux autres communes. Les taux sont plus élevés, mais les bases sont plus faibles. Il ne donne pas de crédit à ces enquêtes,



et s'interroge sur l'objectivité de La Dépêche. Au niveau du développement économique, la zone de la Ménude a significativement évolué.

H. Legay : donne les raisons pour lesquelles son groupe votera contre. Il déplore le manque de rigueur dans les dépenses, avec une cagnotte, une immobilisation inutile d'emprunts. Il précise également son opposition à différents projets d'investissement, comme celui du rachat de terres à La Béguère, des investissements mal adaptés dans les infrastructures culturelles et sportives. Nous souhaitons structurer la ville et lui donner une véritable identité culturelle.

La section Fonctionnement (Recettes et Dépenses) du Budget Primitif 2011 est adoptée à la majorité.

3 Contre (RP) – 4 Abstentions (UMP – CCP)

La section Investissement (Recettes et Dépenses) du Budget Primitif 2011 est adoptée à la majorité.

3 Contre (RP) – 4 Abstentions (UMP – CCP)

La section Fonctionnement (Recettes et Dépenses) du Budget Annexe Assainissement est adoptée à l'unanimité.

La section Investissement (Recettes et Dépenses) du Budget Annexe Assainissement est adoptée à la majorité.

3 Contre (RP)

La section Fonctionnement du Budget Annexe Transports est adoptée à l'unanimité.

La section Investissement du Budget Annexe Transports est adoptée à l'unanimité.

Taux des 3 taxes

	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>Variation</u>
Taxe d'Habitation :	13,68 %	13,68 %	0 %
Taxe Foncière Bâti :	28,12 %	28,40 %	+ 0,99 %
Taxe Foncière Non Bâti :	126,33 %	126,33 %	0 %

L. Escoula : précise que l'augmentation de la Taxe Foncière est compensée par la diminution de la Taxe des Ordures Ménagères.

Autorisations de Programme – Crédits de Paiement

	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Rénovation Ecole des Arts :	152 200	1 349 840	
Centre multi accueil :	165 370	800 000	134 630
Complexe Monestié II:	41 000	2 555 000	3 164 000
Restructuration du centre ville	85 000	2 800 000	1 615 000

H. Legay : se réjouit de l'apparition des Autorisations de Programmes, que son groupe demande pour mieux répartir l'effort financier sur la durée de réalisation des programmes. Il précise toutefois que son groupe ne partage pas les projets mentionnés, et votera donc contre.

La décision est adoptée à la majorité.

3 Contre (RP)

Tarif redevance assainissement sur consommation et droit fixe pour 2011

La redevance d'assainissement communale est actuellement fixée à 28,23 € H.T pour le droit fixe annuel et à 0,587 € H.T par m³ d'eau consommée. Ces ressources aident la Commune à équilibrer le budget du service Assainissement et à financer chaque année de nouvelles tranches d'assainissement. Il est proposé au Conseil de porter le droit fixe annuel à 28,79 € H.T et la redevance par m³ d'eau consommée à 0,5987 € H.T.



Bilan des cessions et acquisitions immobilières 2010

Répartition des crédits de formation des élus

Une somme de 4 700,00 € est inscrite au Budget 2011 pour la formation des élus. Il est proposé aux élus majoritaires de se limiter au maximum aux stages organisés par l'Agence Technique Départementale et de répartir l'enveloppe de la façon suivante :

- 2 145,00 € pour le groupe « Agir pour Plaisance » (25 élus)
- 1 277,00 € pour le groupe « L'Union de la Majorité pour Plaisance » (4 élus)
- 950,00 € pour le groupe « Réinventons Plaisance » (3 élus)
- 328,00 € pour le groupe « Un contrat citoyen pour Plaisance » (1 élu)

La décision est adoptée à l'unanimité.

ACQUISITIONS, TRAVAUX ET MARCHES PUBLICS

Mise à la réforme du panneau d'affichage du gymnase Pagnol

Le panneau d'affichage du gymnase Pagnol étant défectueux, il convient de procéder à son remplacement. En effet, la réparation de ce matériel est trop onéreuse.

La décision est adoptée à l'unanimité.

Lancement délégation de service public pour prestation de fourrière automobile

Depuis Décembre 2009, la gestion de la fourrière automobile est assurée par le garage CAMPI sis à Colomiers, par le biais d'une convention d'exploitation. Ce service a pour objet de lutter contre le stationnement anarchique, abusif, gênant ou dangereux et contre les entraves à la circulation. La fourrière intervient donc dans le cadre d'infractions pénales aux règles de stationnement et de circulation dans les conditions prévues au code de la route. Dans la mesure où la Commune ne dispose pas de moyens matériels et humains adaptés, il est apparu nécessaire de confier la gestion et l'exploitation de cette fourrière à un prestataire. Lors du renouvellement de ladite convention, le bureau du Contrôle de Légalité de la Préfecture de Haute-Garonne, a demandé à la Commune de conclure une délégation de service public simplifiée conformément aux dispositions des articles L.1411-12-c et R.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ceci exposé, la Ville souhaite alors confier l'exploitation de la mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public simplifiée par concession, pour une durée de trois ans à compter de sa notification.

En conséquence Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la validation du lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public simplifiée.

La décision est adoptée à l'unanimité.

Aménagement cloisons et faux plafond, cantine Marcel Pagnol – Demande de subvention

Suite au transfert de la cuisine centrale vers des bâtiments neufs, sis au 68 Route de Lombez à Plaisance du Touch, des travaux d'aménagement de la cantine Marcel Pagnol sont nécessaires afin de fonctionner dans un environnement plus sain. Ces travaux consistent à cloisonner les parties désaffectées de la cantine Marcel Pagnol, ainsi qu'en la création d'un faux plafond dans l'ancienne salle de cuisson. Le montant de ces travaux s'élève à 3 513,58 € HT, soit 4 204,24 € TTC. Il convient :

- d'adopter le projet d'aménagement des parties désaffectées de la cantine Marcel Pagnol dont le coût estimatif s'élève à 3 513,58 € HT, soit 4 204,24 € TTC,
- de solliciter du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible pour alléger la charge communale.

La décision est adoptée à l'unanimité.